

## Communiqué de presse

19 avril 2011



## Coopération France – Togo



### **19/04/2011 – Prêt et Subvention de l'Agence Française de Développement d'un montant total de 655 millions de Francs CFA en faveur de l'institution de microfinance WAGES.**

Le Directeur de l'institution de microfinance WAGES, M. **Ramanou NASSIROU**, l'Ambassadeur de France au Togo, M. **Dominique RENAUX** et le Directeur de l'Agence Française de Développement à Lomé, M. **Philippe COLLIGNON**, ont signé ce mardi 19 avril 2011 deux conventions de financement en faveur de l'institution de microfinance WAGES. Cette cérémonie s'est déroulée dans la salle de réunion de WAGES.

-----

Par cette convention, la France met à la disposition de WAGES (Women and Associations for Gain both Economic and Social), par l'intermédiaire de l'Agence Française de Développement :

- une subvention d'un montant de 577 146 Euros (soit près de **378 millions de Francs CFA**), destinée au **financement de la modernisation du système d'information et de gestion, et la réalisation d'études stratégiques sur le développement de nouveaux produits financiers destinés à la clientèle de l'institution de microfinance WAGES**, et
- un prêt d'un montant de 277 millions de FCFA pour refinancer à long terme le portefeuille de crédit de l'institution et lui permettre de continuer le développement de ses activités de crédit aux petites et très petites entreprises en zones urbaine et rurale.

Ces deux concours octroyés à WAGES s'inscrivent dans le cadre de la poursuite du soutien de la France au secteur dynamique de la microfinance au Togo. Ces interventions de la France, présente en effet depuis de nombreuses années dans le développement du secteur togolais de la microfinance, peuvent se résumer par les grandes lignes suivantes :

- l'AFD est intervenue pendant près de 10 années sur le développement du secteur de la microfinance au niveau national, à travers une première phase de **1994 à 1998**, puis une seconde de **1998 à 2004** pour le financement du projet d'appui aux Mutuelles d'Epargne Crédit, d'un montant global de 4,3 millions d'Euros soit plus de 2,820 milliards de F CFA;
- entre **2004 et 2010**, la France, grâce à des subventions du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC), a soutenu des actions de coopération décentralisée, comme par exemple les activités de microcrédit nées de la coopération entre les villes de Bressuire et de Kpalimé. Quelques ONG françaises ont, pendant cette période, également appuyé des institutions locales de microfinance (citons par exemple le partenariat entre l'IMF togolaise SEBADERS et l'association française ALDEFI) ;

- **à partir de 2002**, WAGES a bénéficié de soutiens multiformes (missions d'appui, prêts bonifiés de petits montants en Francs CFA) de la part de l'organisation SIDI (*Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement*), émanation du CCFD (Comité Catholique français Contre la Faim et pour le Développement) et **depuis 2009**, reçoit une assistance technique et financière ponctuelle du CIDR (Centre International de Développement et de Recherche) pour étendre ses activités en zone rurale et renforcer son organisation et son système de contrôle interne ;

- enfin, **dès la fin de l'année 2009**, l'AFD a accordé sa garantie à des prêts sollicités par plusieurs institutions locales de microfinance auprès de banques de la place et a mis en place une subvention d'appui de 40.000 Euros, soit 26,2 millions de F CFA, pour la mise aux normes LAB/FT des procédures de WAGES.

La stratégie d'appui de l'AFD au secteur de la microfinance s'articule autour de trois axes principaux :

- le soutien direct aux institutions de microfinance (création d'IMF, accroissement de leurs portefeuilles, diversification de leurs produits, professionnalisation de leurs pratiques et de leurs équipes, soutien au développement de l'innovation technologique...),
- l'appui aux infrastructures du secteur financier (renforcement des capacités des organismes d'appui technique, soutien aux structures intermédiaires de refinancement, etc.),
- et enfin l'appui institutionnel (soutien aux programmes visant à améliorer le cadre réglementaire et le suivi du respect des normes d'intervention des IMF).

Dans le secteur de la microfinance, l'AFD bénéficie d'avantages comparatifs réels : un investissement de longue date dans le secteur et une capacité d'accompagnement des IMF sur la durée (dans un secteur où la viabilité des institutions est rarement garantie avant 5 à 10 ans) et de nombreux appuis réussis à des IMF du continent africain, aujourd'hui largement reconnues.

Enfin, l'AFD dispose d'une large gamme d'outils d'intervention, qu'elle développe pour répondre aux besoins de plus en plus diversifiés des IMF, tels que les garanties (ARIZ), les subventions pour le renforcement des capacités, les prêts en monnaie locale, les prêts en devise, et les interventions sur fonds propres.

\* \* \* \*